



**PRÉFÈTE  
DE L' AISNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**VAL DE L' AISNE**



**PAYS  
SOISSONNAIS  
VALOIS**

**AVENANT 2025/2026  
RELATIF AU CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**ENTRE**

La Préfète du département de l'Aisne  
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil départemental de l'Aisne, représenté par Monsieur Nicolas Fricoteaux, Président ; Cosignataire

**d'une part,**

**ET**

Le PETR du Soissonnais et du Valois, représentée par Monsieur Alain CREMONT, son président

GrandSoissons Agglomération, représentée par Monsieur Alain CREMONT, son président

La communauté de communes Retz-en-Valois, représentée par Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU, son président

La communauté de communes du Val de l'Aisne, représentée par Monsieur Thierry ROUTIER, son président

La communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château, représentée par Monsieur Hervé MUZART, son président

**d'autre part,**

dénommés les parties prenantes.

## Préambule :

Afin d'accélérer la transition écologique du pays, le Président de la République a annoncé le 25 septembre 2023 l'engagement d'une démarche de planification écologique. Pour atteindre, à l'horizon 2030 les objectifs de décarbonation, de préservation et de restauration de la biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique, la mobilisation coordonnée de l'État, des collectivités territoriales, déjà actives en la matière, du monde économique et de la société civile est nécessaire.

Conformément à la circulaire de la Première ministre du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique, la conférence des parties (COP) de la région Hauts-de-France, après une phase de diagnostic et de débat avec les territoires, a établi une feuille de route dont la première, publiée en janvier 2025, présente une série de leviers concrets et des engagements d'actions et de projets à mener dans les territoires.

Les contrats de relance et de transition écologique, évoluent en « contrats pour la réussite de la transition écologique » pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie en renforçant les ambitions écologiques selon les orientations de la COP régionale et les déclinaisons départementales.

Comme rappelé dans l'instruction du 30 avril 2024 relative à la relance des CRTE, ce contrat constitue un cadre d'échanges avec les partenaires pour identifier les priorités d'action et un vivier de projets portés par les collectivités avec le soutien potentiel financier et en ingénierie de l'État, de ses opérateurs et des autres partenaires publics ou privés. Les outils comme la [boussole de la transition écologique](#), permettant d'apprécier l'impact environnemental de tout projet, et [Mon espace collectivité](#), plateforme d'accompagnement de projets, appuient la démarche. Le contrat est susceptible d'être actualisé annuellement.

Les actions retenues pourront être cofinancées par l'État, par le biais de subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits ministériels disponibles, et pour lesquels elles seraient éligibles. La part minimale des projets favorables à l'environnement au sens du budget vert financés au titre de la DSIL, DSID, DETR et FNADT, est précisée annuellement dans l'instruction relative aux règles d'emploi des dotations à l'investissement des collectivités territoriales.

Les parties prenantes, signataires du contrat pour la réussite de la transition écologique, conviennent :

## ARTICLE 1 : Objet

Après un travail en revue de projets et sur proposition du Comité de pilotage, le présent avenant a pour objet d'actualiser le CRTE signé en 2021, entre le PÉTR du Soissonnais et du Valois, GrandSoissons Agglomération, la Communauté de communes Retz-en-Valois, la Communauté de communes du Val de l'Aisne, la communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château et l'État, pour les années 2025 à 2026. Il intègre différentes avancées :

- Tout d'abord, comme rappelé en préambule, le présent avenant s'inscrit dans la continuité de la conférence des parties (COP) de la région Hauts-de-France, lancée le 6 décembre 2023.

La feuille de route régionale de la COP rappelle que l'objectif poursuivi est bien de nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Pour cela, il nous faut préserver la biodiversité, se préparer à des étés qui pourraient être en moyenne 5°C plus chauds par rapport à 1900, mieux gérer nos ressources essentielles et baisser en sept ans, nos émissions de gaz à effet de serre, autant que ce que nous sommes parvenus à les baisser, ces trente dernières années. Les principaux secteurs émetteurs dans la région sont les industries (37%), les transports (25%), les bâtiments (20%), l'agriculture (13%), les déchets (3%), la branche énergie (2%). Les travaux de la COP ont permis d'identifier des défis, des chantiers au sein desquels le présent avenant a vocation à s'inscrire.

- Le présent avenant permet d'actualiser au besoin le diagnostic de territoire, et d'intégrer le programme d'actions 2025 et 2026.

- Enfin, l'avenant résulte d'une mobilisation des acteurs locaux pour définir des projets répondant aux objectifs et ambitions de la COP. Un travail en revue de projets a ensuite été mené sur la base duquel le Comité de pilotage a retenu le programme d'actions à inscrire au présent avenant.

#### **ARTICLE 2 : Modification du nom du CRTE**

Conformément à la circulaire du 30 avril 2024 relative à la relance des CRTE, le contrat de relance et de transition écologique est renommé contrat pour la réussite de la transition écologique.

#### **ARTICLE 3 : Orientations stratégiques du CRTE**

Les orientations de l'avenant sont définies au regard des objectifs et ambitions de la COP. Elles s'appuient sur les documents de réflexion et de prospective en œuvre sur le territoire (SCoT, PCAET, PLH, SAGE, PAT...). La question de la transition écologique ayant vocation à infuser l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire, il a été retenu de calquer la structuration du présent document en référence aux 10 axes de travail de la COP régionale et repris à l'échelon départemental :

- Orientation 1 : Transports
- Orientation 2 : Energie
- Orientation 3 : Espaces naturels
- Orientation 4 : Déchets
- Orientation 5 : Bâtiments
- Orientation 6 : Agriculture et sols
- Orientation 7 : Eau
- Orientation 8 : Alimentation
- Orientation 9 : Industrie
- Orientation 10 : Adaptation

Toute évolution du contenu de ces orientations (actualisation et compléments) en cours de contrat sera validée préalablement par le comité de pilotage.

#### **ARTICLE 4 : Descriptif des actions à engager**

Au regard des priorités du territoire et des enjeux de transition écologique, l'avenant traduit dans la maquette jointe en annexe, les projets du territoire en cours ou à venir qui contribuent à l'adaptation au changement climatique et à la transition écologique.

Ces projets résultent d'une mobilisation des acteurs locaux.

Ils peuvent être à différents niveaux de maturité, précisée dans la maquette annexée au présent avenant.

Afin de leur permettre d'aboutir avant l'échéance de 2026, il est convenu que des projets identifiés restant à travailler, collectivement ou individuellement, peuvent utilement être orientés vers le guichet local de l'ingénierie de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) ou l'instance locale de revue de projets économiques (Préfecture de l'Aisne).

#### **Article 4 : Maquette financière prévisionnelle pluriannuelle**

La présente convention ne constitue pas une demande ou une notification de subvention au sens de l'article R. 2334-22 du code général des collectivités territoriales. De ce fait, elle ne vaut pas engagement au sens de l'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Une maquette financière reprend l'ensemble des engagements prévisionnels des partenaires. Elle est annexée au présent avenant et est susceptible d'évoluer.

Elle précise, selon le degré de maturité des actions, les montants sollicités ou à solliciter :

- des crédits de l'État et de ses opérateurs (DETR, DSIL, FNADT, fonds vert, crédits ministériels...) sollicités, notamment selon les modalités de l'instruction du 31 mai 2024, sous réserve des dispositions des lois de finances et de la disponibilité budgétaire des crédits ;
- le rappel des actions financées au titre du « fonds vert » en 2023 et 2024 qui ne figuraient pas déjà dans le CRTE (circulaire 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) ;
- les financements des collectivités territoriales (Région, Département, communes et leurs groupements...);
- les financements des autres partenaires publics et privés.

#### **ARTICLE 5 : Durée**

Le présent avenant est effectif à sa date de signature et jusqu'en 2026. Il peut être modifié annuellement.

#### **ARTICLE 6 : Suivi et comitologie**

Le comité de pilotage du contrat pour la réussite de la transition écologique assure le suivi des engagements des signataires et des partenaires, de la réalisation des actions et leur évaluation. Il se réunit au moins une fois par an.

Des revues de projet sont également organisées de manière régulière de façon à être en cohérence avec le calendrier de programmation des différentes dotations mobilisables. La première d'entre elles est d'ores-et-déjà programmée au 3ème trimestre 2025 afin d'inscrire dans les orientations stratégiques du contrat des actions non identifiées au moment de la signature de l'avenant, ainsi que les actions d'autres collectivités du territoire du Soissonnais.

Fait à Soissons, le 19/09/2025

Mme la Préfète de l'Aisne,



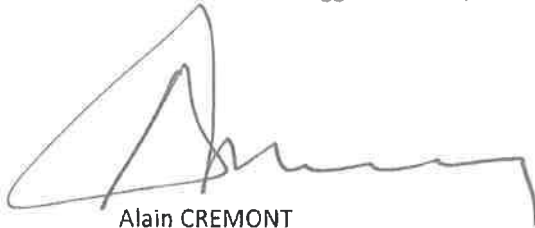
Fanny ANCR

M. le Président du Conseil  
départemental de l'Aisne,



Nicolas FRICOTEUX

M. le Président du PETR du Soissonnais et du Valois,  
M. le Président de GrandSoissons Agglomération,



Alain CREMONT

M. le Président de la Communauté de communes  
Retz-en-Valois,



Alexandre de MONTESQUIOU

M. le Président de la Communauté de communes  
du Val de l'Aisne,



Thierry ROUTIER

M. le Président de la Communauté de Communes  
du canton d'Oulchy-le-Château,



Hervé MUZART

Descriptifs des opérations		Cofinancements des partenaires (chiffres) / Supprimer les colonnes non utilisées										TOTALS											
Nom du CRTE	p	Intitulé de l'opération	Description de l'opération	Année d'inscription au CRTE (Initiale/avenant/année X...)	Maître d'ouvrage	Localisation commune(s)	Etat d'avancement de l'opération	Année prévisionnelle de démarrage	Thématiques (s) d'action publique	si concerne, action prévue dans un plan local et/ou dans un programme de l'Etat	Contribution feuille de route COP	Lever de référence de la planification écologique	Action inscrite dans une dynamique d'adaptation ou changement climatique	Montant total de l'opération (ou prévisionnel) (M€)	Etat et ses opérateurs			EPCI (ou PETR)	Financements non déterminés	TOTAL DES FINANCEMENTS ETAT (DON'T OPERATEURS)	TOTALS FINANCEMENTS COLLECTIFES LOCALES	TOTALS FINANCEMENTS AUTRES PARTENAIRES	Observations
															Agences de l'eau	ADEME	Autres financements Etat et opérateurs						
Transport		privileger l'achat de véhicules électriques par collectivité	Dans le cadre du renouvellement de véhicules carbonés, privilégier l'achat de véhicules électrique	2025 (avenant)	Communauté de communes du Val de l'Aisne						Nouvelle action issue FUR COP 2024	Véhicules électriques	non				0	0	0				
		Mise en place d'un service de TAD	Mise en place d'un service de TAD sur la Communauté de Communes afin de limiter les transports individuels	2025 (avenant)	CC du canton d'Oulchy-le-Château		Non démarré, besoin d'ingénierie				Nouvelle action issue FUR COP 2024	Rapport modal	oui				0	0	0				
		Etude de potentiel de report du fret industriel sur le mode fluvial	dans le cadre de la feuille de route Territoire d'Industrie, étude avec analyse des solutions portuaires exploitables avant création d'une plateforme sur la nouvelle zone d'activités de Sermoise Saisonnais.	2025 (avenant)	PETR du Soissonnais et du Valois		Non démarré		Territoire d'Industrie		Nouvelle action issue FUR COP 2024	Efficacité et sobriété logistique	oui	200000		2000000	0	0	2000000				
		Verdissement de la filière automobile de la collectivité	Électrification progressive de la filière automobile de Grand Soissons Agglomération et de la Ville de Soissons. Passage au bio-carburant des bus et des cars menagers.	2025 (avenant)	Grand Soissons Agglomération						Nouvelle action issue FUR COP 2024	Efficacité et sobriété logistique	non	300000									
		Encourager la pratique du vélo	Grand Soissons Agglomération et la Ville de Soissons ont engagé de nombreuses actions afin d'encourager la pratique du vélo sur son territoire – désaménagement de voies cyclables en libre service (Cyclovois) – étude pour la location longue durée de vélos électriques – actions de sensibilisation à l'écologie du vélo dans le cadre de la semaine des mobilités douces et à destination des écoles – construction d'une maison du vélo au sein du Pôle d'échanges multimodales de la gare de Soissons – mise en place d'une zone 30 à l'échelle de la Ville de Soissons, équipement de pistes cyclables, voies vertes et chaussons sur le territoire – mise en place du forfait mobilité durable auprès des agents de la Ville de Grand Soissons Agglomération.	2025 (avenant)	Grand Soissons Agglomération		Zone 30 ok / maison du vélo ok / voie verte corrigée en cours (aménagement piste-bancle et chausson) en cours				Nouvelle action issue FUR COP 2024	Rapport modal	oui				0	0	0				
		Réalisation d'un Plan de Mobilité Employeur (PME)	Grand Soissons Agglomération souhaite réaliser un PME afin d'améliorer le desserte des zones d'activités à travers le développement d'une offre de transports en commun et la création de liaisons en mode doux. Une étude mobilité auprès des entreprises des zones d'activités doit être réalisée. Elle prendra appui sur un plan de déplacement de l'administration de la Ville et de l'Agglomération qui sera déclaté dans les prochains mois.	2025 (avenant)	Grand Soissons Agglomération						Nouvelle action issue FUR COP 2024	Réduction du besoin de déplacements	oui				0	0	0				
		Création d'une offre d'autopartage	Etude en cours afin de créer sur le territoire une offre d'autopartage de véhicules électriques.	2025 (avenant)	Grand Soissons Agglomération						Nouvelle action issue FUR COP 2024	Covoiturage	non				0	0	0				
		Etude de restructuration du réseau urbain et de TAD	Etude à réaliser par un bureau d'études en vue de restructurer le réseau de bus urbain et de TAD pour favoriser leur usage.	2025 (avenant)	STUS						Nouvelle action à remonter COP 2025	Rapport modal	oui				0	0	0				
		Etude sur les mobilités	Réalisation d'une étude des comportements de mobilité sur le périmètre du PETR, en lien avec les orientations du SCOT et les AOM du territoire. Cette étude pourra se concentrer sur les leviers stratégiques encourageant l'adoption de véhicules électriques avec un équipement de points de recharge, investir dans des transports en commun décarbonés, promouvoir le télétravail et les services locaux pour réduire les déplacements, développer le covoiturage, améliorer les infrastructures cyclables et multimodales, et encourager l'utilisation de carburants alternatifs. Maîtrise d'ouvrage : PETR / AOM.	2025 (avenant)	PETR du Soissonnais et du Valois		Non démarré				Nouvelle action issue FUR COP 2024	Réduction du besoin de déplacements	oui	200000		2000000	0	0	2000000				
		Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques	La CCOO souhaite installer une borne IRVE sur le futur parking de l'espace France Services à Oulchy-le-Château. Le projet consiste à créer un bureau de concession ferroviaire entre la ligne TER Paris-Lyon et la ligne à grande vitesse qui dessert la gare de Rosny-TOI et l'aéroport Charles-de-Gaulle. Ce projet d'infrastructure permet de mailler le réseau ferroviaire des Hauts-de-France et de l'Île-de-France. La Virgule permettra de relier les Hauts-de-France et le Sud de l'Aisne au bénéfice initial de ces 2 territoires. Les enjeux sont multiples – Contribuer à désaturer la place aéroportuaire du Grand Rosny et renforcer ce pôle de centralité – Améliorer l'accès des habitants du Sud de l'Aisne au pôle d'emploi de Rosny, et faciliter le développement des entreprises de Rosny grâce à un bassin d'emploi élargi – Améliorer les conditions de vie des habitants, des salariés et des visiteurs – Accompagner la réhabilitation du Sud de l'Aisne et du Nord francilien en facilitant l'installation de nouvelles entreprises. Découperons la RN2, seul accès routier entre Soissons et Rosny et offre une solution de mobilité décarbonée à l'ère de la mobilité verte. Proposer aux futurs 200 000 visiteurs annuels de la Cité internationale de la Langue Française, une connexion directe entre Rosny et Villers-Cotterêt-Enlil, en descendant le Sud de l'Aisne, offre de nouvelles perspectives attractives et de développement pour la place aéroportuaire.	2025 (avenant)	Communauté de communes Retenvalais		Démarrage prévu en septembre 2025					Nouvelle action à remonter COP 2025	Véhicules électriques	non			0	0	0				
	Raccordement ferroviaire Rosny-GrandSoissons	Le projet consiste à créer un bureau de concession ferroviaire entre la ligne TER Paris-Lyon et la ligne à grande vitesse qui dessert la gare de Rosny-TOI et l'aéroport Charles-de-Gaulle. Ce projet d'infrastructure permet de mailler le réseau ferroviaire des Hauts-de-France et de l'Île-de-France. La Virgule permettra de relier les Hauts-de-France et le Sud de l'Aisne au bénéfice initial de ces 2 territoires. Les enjeux sont multiples – Contribuer à désaturer la place aéroportuaire du Grand Rosny et renforcer ce pôle de centralité – Améliorer l'accès des habitants du Sud de l'Aisne au pôle d'emploi de Rosny, et faciliter le développement des entreprises de Rosny grâce à un bassin d'emploi élargi – Améliorer les conditions de vie des habitants, des salariés et des visiteurs – Accompagner la réhabilitation du Sud de l'Aisne et du Nord francilien en facilitant l'installation de nouvelles entreprises. Découperons la RN2, seul accès routier entre Soissons et Rosny et offre une solution de mobilité décarbonée à l'ère de la mobilité verte. Proposer aux futurs 200 000 visiteurs annuels de la Cité internationale de la Langue Française, une connexion directe entre Rosny et Villers-Cotterêt-Enlil, en descendant le Sud de l'Aisne, offre de nouvelles perspectives attractives et de développement pour la place aéroportuaire.	2025 (avenant)	PETR du Soissonnais et du Valois							Nouvelle action issue FUR COP 2024	Rapport modal	oui			0	0	0					
	Etude de restructuration du réseau de transport dans la perspective d'une nouvelle concession de service public	La Concession actuelle s'achèvera en septembre 2027. Il est envisagé une étude d'opportunité et d'analyse du réseau actuel et des perspectives futures.	2025 (avenant)	Communauté de communes Retenvalais		Démarrage prévu en septembre 2025					Nouvelle action à remonter COP 2025	Réduction du besoin de déplacements	oui			0	0	0					
	installer une unité photovoltaïque d'autoconsommation	La CCVA a avec l'aide de l'audet conduit une étude pour déterminer la surface et l'implantation la plus pertinente d'un ensemble de panneaux solaires destinés à produire de l'électricité utilisée en autoconsommation par les établissements lui appartenant (écoles, postes de référencement, multi accueil, locaux administratifs et techniques).	2025 (avenant)	Communauté de communes du Val de l'Aisne							Nouvelle action issue FUR COP 2024	Electricité renouvelable	NON			0	0	0					
Énergie		PCAET incluant le volet environnemental et AEC	Intègre au SCOT en cours à l'échelle du PETR.	2025 (avenant)	PETR du Soissonnais et du Valois		Elaboration en cours				Nouvelle action issue FUR COP 2024		oui	104454.45	à déterminer si DGD	104454.45	0	104454.45	0				
		développer une ingénierie dédiée à la sobriété énergétique	Embauche d'une conseillère à l'échelle du PETR (financement Ademe) en appui des projets pour le programme TETE Territoire Engagé Transition Ecologique en vue de développer une ingénierie dédiée à la sobriété énergétique dans la collectivité et de réaliser des audits énergétiques et de proposer un service commun d'aide aux communes du territoire.	2025 (avenant)	PETR du Soissonnais et du Valois		Non démarré				Nouvelle action issue FUR COP 2024		non	25000	25000	25000	0	0	0				
		Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et parkings	Etude et installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et parkings publics de GSA et de la Ville de Soissons	2025 (avenant)	Grand Soissons Agglomération et Ville de Soissons		2025		Une étude est en cours pour l'installation d'un avant solaire sur le site du CTC. La commande des onduleurs solaires pour le site de la piscine a d'ores et déjà été passée. Une étude est en cours concernant les onduleurs solaires à l'échelle du territoire.		Nouvelle action à remonter COP 2025	Electricité renouvelable	NON	1000000			0	0	0				
		restaurer la continuité écologique du Moulin Briery (Radon)	supprimer l'obstacle à l'écoulement ou le contourner – Prise en compte des contraintes liées aux usages de l'eau (buitte, alimentation élargi) – Prise en compte des contraintes écologiques, hydrologiques – Prise en compte des contraintes locales (accès, bâtiments, réseaux diversement aménagés sur les DT)	2025 (avenant)	syndicat de rivière de l'Ourcq et du d'ignon						Nouvelle action issue FUR COP 2024	Points noirs prioritaires de continuité écologique	OUI				0	0	0				
Espaces naturels		Mettre en oeuvre les préconisations d'une étude "Filière Bois" via un plan d'actions	Plan des principaux chantiers prioritaires identifiés par le bureau d'étude "Prévenir les implantations de structures de 2nd tranche sur le feuillet, Adapter l'offre de formation du territoire sur ses besoins actuels et futurs de la filière "Promouvoir l'usage des bois d'ouvrages feuillus auprès des acteurs locaux de la construction/renovation, "Faciliter l'accès aux bois d'œuvre et l'écoulement des produits de la filière – Mettre en relation les entreprises de la filière avec les scènes travaillant la ressource locale.	2025 (avenant)	Communauté de communes Retenvalais						Nouvelle action issue FUR COP 2024	Gestion des puits forestiers	non			0	0	0					
		Réalisation d'un plan de la biodiversité intercommunal	Après la réalisation d'un plan de paysage de Soissons en 2017, réalisation d'un plan de la biodiversité intercommunal afin de recenser les enjeux de préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire.	2025 (avenant)	Grand Soissons Agglomération						Nouvelle action issue FUR COP 2024	Restauration des habitats naturels	OUI				0	0	0				
		Mise en place d'actions suite à l'Atlas de la Biodiversité	Dans la continuité de l'ABC mis en place par la CCVR en 2021, la collectivité pourrait étudier la mise en place d'un plan d'action défini dans l'ABC. Il s'agit principalement d'actions de préservation de différents milieux : zones humides, marais, élagage, tourbières, zones de sources et travertins, cours d'eau à enjeux, milieux boisés à enjeux, landes et prairies, landes et savanes, sites ouverts à chaussons, des prairies et riches à enjeux. Mais aussi prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les milieux cultivés et urbanisés. On pourra prévoir un plan d'actions spécifiques pour des espèces animales et végétales à forts enjeux pour le territoire et poursuivre l'amélioration des connaissances de la biodiversité de la CCVM. Avec pour objectif de combattre les îlots de chaleur urbains, de favoriser la biodiversité et la nature en ville, Grand Soissons Agglomération et la Ville de Soissons multiplient les projets : création d'un permis de végétaliser, renaturation des friches (notamment les friches Baul-Focant et Briery), désimperméabilisation des sols dans les projets de rénovation d'espaces publics (bois d'ouvrages, plantations, noues et infiltration à la parcelle), gestion différenciée des espaces verts, renaturation des rivières de la rivière La Cisse en milieu urbain et pour le St-Sauveur-La Ville de Soissons à venir, dans le cadre du programme Action Cour de Ville, de la plateforme d'accompagnement CCRIDEA de la Banque des Territoires, en vue de disposer de prescriptions techniques pour la renaturation de trois typologies de sites.	2025 (avenant)	Communauté de communes Retenvalais							Nouvelle action issue FUR COP 2024	Points noirs prioritaires de continuité écologique	OUI			0	0	0				
		Projets de renaturation et de végétalisation	Trames vertes et bleues à intégrer dans le SCOT	2025 (avenant)	PETR du Soissonnais et du Valois		En cours	2023			Nouvelle action issue FUR COP 2024	Points noirs prioritaires de continuité écologique	OUI		36420	36420	0	36420	0				
		Trames vertes et bleues	Trames vertes et bleues à intégrer dans le SCOT	2025 (avenant)	PETR du Soissonnais et du Valois		En cours	2023			Nouvelle action issue FUR COP 2024	Points noirs prioritaires de continuité écologique	OUI		36420	36420	0	36420	0				
		diversification des filières dans les déchèteries	être en capacité de mieux trier et donc de mieux valoriser les déchets déposés notamment en matière de déchets du bâtiment (placo, matériau du bâtiment...)	2025 (avenant)	Communauté de communes du Val de l'Aisne						Nouvelle action issue FUR COP 2024	Valorisation matière des déchets	non				0	0	0				
Déchets		Mettre en place des aires de compostage	Mettre en place des aires de compostage multiples la création d'espaces dédiés à la transformation des déchets organiques en compost, un fleurant naturel. Cette action comprend plusieurs étapes clés : choisir un site approprié, idéalement à proximité des sources de déchets organiques et loin des habitations pour limiter les nuisances. Choisir l'équipement à installer en fonction des besoins de compostage, souvent avec une séparation pour les différentes phases de décomposition. Organiser la collecte des déchets verts, comme les élagages et les tondeuses à gazon, en assurant leur tri pour éviter les matières non compostables. La gestion régulière des aires, en brassant les matières pour aérer le compost et en surveillant l'humidité et la température. Tenir un décompte régulier, informer et former les utilisateurs sur les bonnes pratiques de compostage et également crucial pour assurer la qualité du compost produit. Ces aires de compostage contribuent à la réduction des déchets envoyés en décharge, à la production de compost pour l'agriculture et les jardins, et à la sensibilisation à la gestion durable des déchets.	2025 (avenant)	communauté de communes du canton d'Oulchy le Château		A réaliser	2028			Nouvelle action issue FUR COP 2024	Taux de collecte	non				0	0	0				
		actualiser le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	Mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste à élaborer et à développer des actions visant à réduire la production de déchets au sein d'une communauté. Cela commence par une analyse des types et des quantités de déchets produits localement afin de définir les priorités et les objectifs de réduction. Ensuite, il s'agit de mettre en oeuvre des initiatives telles que la sensibilisation des habitants, la promotion du recyclage et du compostage, le soutien aux pratiques de consommation responsable. Des partenariats avec des acteurs locaux, comme les entreprises et les associations, sont souvent établis pour améliorer le programme. Les actions incluent également le suivi et l'évaluation des résultats, permettant d'ajuster les actions en fonction des performances observées. Informer et impliquer les citoyens est essentiel pour assurer leur adhésion et leur participation active au programme. En fin de compte, le PLPDMA vise à réduire les déchets envoyés en décharge ou en incinération, à promouvoir un gestion durable des ressources et à sensibiliser la population aux enjeux environnementaux liés aux déchets.	2025 (avenant)	communauté de communes du canton d'Oulchy le Château		Non démarré	2028			Nouvelle action issue FUR COP 2024	Prévention des déchets	non				0	0	0				
		Poursuite de la distribution des composteurs individuels et bio-sécheurs	Poursuite de la distribution des composteurs individuels et bio-sécheurs à prix réduit à destination des habitants concernés dans le cadre de l'obligation de tri à la source depuis le 1er janvier 2024	2025 (avenant)	CC du canton d'Oulchy-le-Château		En cours	2025			Nouvelle action issue FUR COP 2024	Prévention des déchets	non				0	0	0				
		Poursuite de la distribution des composteurs individuels et collectifs	Poursuite de la distribution des composteurs individuels et collectifs à prix réduit à destination des habitants concernés dans le cadre de l'obligation de tri à la source depuis le 1er janvier 2024	2025 (avenant)	CC du Val de l'Aisne						Nouvelle action à remonter COP 2025	Taux de collecte	non				0	0	0				
		Aménagement des déchèteries intercommunales	Suite aux changements réglementaires (mise en place de nouvelles REE, changement de rubrique ICPE), la déchèterie de Villers-Cotterêts nécessite un réaménagement. Afin d'accueillir de nouveaux flux (plâtre, nuisances, plastiques) des nouvelles bennes doivent être mises en place nécessitant la construction de nouveaux quais. Les locaux d'accueil des déchets dangereux sont devenus trop petits, ils devront être agrandis. Une nouvelle organisation sur le site sera pensée afin fluidifier les passages et diminuer le temps d'attente. L'aménagement comprendra également la mise en conformité du site sur la partie « Gestion des incendies » avec la création d'un bassin de confinement des eaux d'extinction et l'adaptation des bâtiments aux consignes de l'arrêté (couverture, action mécanique, extraction des fumées...). Seul la réglementation, ces aménagements devront être certainement être également entrepris sur la déchèterie d'Amilly. Déploiement des RWIS dans le centre-ville de Soissons ainsi que les quartiers d'habitat vertical. Ce déploiement s'accompagne d'actions de sensibilisation avec l'aide d'un médiateur. Expérimentation également de PAV mobilisés lors des manifestations festives et culturelles.	2025 (avenant)	Communauté de communes Retenvalais		Non démarré - en cours de réflexion pour la fin des travaux en 2028	2026				Nouvelle action issue FUR COP 2024	Prévention des déchets	non			0	0	0				
		Déploiement des RWIS (Arrêté Ville de Soissons)	Extension nécessaire des déchèteries communales afin de mieux développer des services et flux nouveaux de recyclage sur le territoire. Une étude de faisabilité est en cours pour l'agrandissement de la déchèterie de Maroilles-Vaux afin de résoudre les problèmes d'encombrement et d'accueil de nouvelles filières REE de déchets sollicités par VALOIR-ADNE. Création d'une ressource dans le cadre du projet de réhabilitation de la friche Chromakeo en village d'innovation sociale et durable, afin de structurer la filière économique de valorisation des déchets (exemple).	2025 (avenant)	Grand Soissons Agglomération	Ménois-Vaux, Berny-la-Chartreuse	Etude de faisabilité	2028 (ressource en cours)		Gestion des déchets (économie circulaire et réemploi)	Nouvelle action issue FUR COP 2024	Valorisation matière des déchets	non				0	0	0				
		Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA)	GSA souhaite élaborer et mener un PLPDMA car il est important pour la collectivité notamment en termes de réduction des coûts et des déchets, mais également pour dynamiser le territoire et travailler main dans la main avec les acteurs locaux. La volonté des élus est d'améliorer la politique de prévention et de limiter la production de déchets sur le territoire - Orientation n°1 : Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la prévention des déchets (la population, les entreprises et associations ainsi que les administrations publiques) - Orientation n°2 : Mettre des actions de sensibilisation sur la prévention du gaspillage alimentaire - Orientation n°3 : Encourager la pratique du réemploi et de la réparation - Orientation n°4 : Améliorer les performances de tri (sensibilisation) - Orientation n°5 : Faire évoluer et encourager le compostage individuel et collectif des biodéchets - Orientation n°6 : Développer l'économie circulaire.	2025 (avenant)	Grand Soissons Agglomération							Nouvelle action issue FUR COP 2024	Valorisation matière des déchets	non			0	0	0				

